

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 6 juillet 2015, à 19 h dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton, M. Michel Dumont et M. Pierre Boisvert, formant quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**6 juillet 2015**

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le maire Monsieur André Henri constate le quorum.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois juin
4. Résolution relative au règlement d'emprunt numéro 12
5. Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie.
6. Embauche à la guérite
7. Demande de subvention voirie programme PIIRL
8. Correction de la déclaration pécuniaire de M. Pierre Boisvert
9. Dossier déneigement des entrées de l'aqueduc des égouts, bornes sèches.
10. Formation d'un comité pour analyse des offres de services des ingénieurs
11. Soumission déneigement des chemins d'hiver.
12. Soumissions reçues des ingénieurs.
13. Suivi de la circulation des VTT
14. Achat tracteur à pelouse et la vente du vieux tracteur.
15. Dérogation mineure de Madame Maryse Pépin
16. Lettre des propriétaires du 24-22-20- 16-26 et 18, chemin du Lac Nicolet.
17. Réponse de Me Pelchat confirme celle de Me Caron

18. Photocopieur
19. Rapport de l'inspecteur
20. Correspondance
21. Comptes du mois
22. Varia a) Rapport congrès DG  
b) Ruisseau rue Paradis (Maryse Poirier)  
c) Projet de la rue l'Anse  
d) Réparation des regards dans le village
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

**2015-07-120 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Attendu que** l'ordre du jour a été lu

**Sur proposition** de M. Pierre Boisvert, appuyé de M. Michel Dumont il est unanimement résolu par les conseillers présents.

**Que** l'ordre du jour est accepté le varia demeure ouvert.

**2015-07-121 3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Attendu que** le procès-verbal a été remis aux élus pour en prendre connaissance le jeudi précédent cette assemblée régulière.

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Breton appuyé par M. Rémy Larouche il est unanimement résolu par les conseillers présents.

**Que** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015 est adopté. La directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture puisque tous les membres du conseil en ont reçu une copie.

**2015-07-122 4. Résolution : relatif au règlement d'emprunt numéro 12**



*Briller par nos lacs et nos forêts.*

***MUNICIPALITÉ DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS***

Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins

de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit procéder à l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération;

**CONSIDÉRANT QUE** les achats sont évalués à une dépense de 558 181\$ et qu'un emprunt de 325 000\$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

**CONSIDÉRANT QUE**, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 12 intitulé «Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération»;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Rémy Larouche et résolu **d'approuver** le Règlement d'emprunt numéro 12 « Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération » et **de transmettre** une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

2015-07-123

5. **Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie.**



*Brûler par nos lacs et nos forêts.*

**Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties conviennent de s'adresser au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu **que** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens **approuve** les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente et **autorise** le maire et le directeur général à signer l'entente.

2015-07-124 6. **Embauche à la guérite**

**Attendu que** nous n'avons reçu aucun étudiant pour l'emploi proposé à la guérite

**Attendu qu'**une résidente de notre municipalité Madame Mariette Hamelin a offert ses services pour combler ce poste.

**En conséquence**, il est proposé par M. Serge Breton appuyé par Mme Christine Marchand, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens accepte l'offre de service de Madame Mariette Hamelin comme préposée à la guérite.

2015-07-125 7. **Demande de subvention voirie programme PIIRL**

**Considérant que** nous devons faire l'inventaire des travaux à être réalisés sur nos chemins municipaux

**Considérant que** M. Pierre Ramsay, inspecteur a reçu le mandat de préparer l'inventaire des travaux

**Considérant que** la municipalité désire se prévaloir de cette subvention représentant 50% des coûts.

**En conséquence**, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Pierre Boisvert résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

**Que** la municipalité accepte de présenter une demande d'aide financière au programme PIIRL.

**Que** la municipalité accepte de payer 50% des coûts tel que prévu au programme du PIIRL

**Que** Thérèse Nolet Lemay, directrice générale est autorisée à présenter la demande et signer les documents au nom de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.




**8. Correction de la déclaration pécuniaire de M. Pierre Boisvert**

La correction de l'adresse de la résidence de M. Pierre Boisvert a été corrigée.







2015-07-126 **9. Dossier déneigement des entrées de l'aqueduc des égouts, bornes sèches.**

**Attendu que** la demande de soumission sera divisée en deux parties :

**1<sup>er</sup> partie déneigement du côté nord de la route 161**

-  entrée du site d'épuration des eaux,
-  entrée de l'aqueduc (puits de surface)
-  stationnement de la borne sèche de l'aunière

**2<sup>e</sup> partie la route 161 sud, Chemin du Village et Lac Nicolet.**

-  Entrée aqueduc (usine de filtration)
-  Stationnement de la borne sèche (M. St-onge)
-  Entrée et boîte aux lettres (de l'édifice municipal)
-  Stationnement borne sèche chemin Gosford sud, et quai municipal
-  Chemin et stationnement borne sèche quai municipal
-  Stationnement pour ski fond (A.R.L.N)

**Attendu que** deux demandes de soumission seront transmises par invitation.

**Attendu que** les soumissionnaires devront soumissionner pour une période de 3 et 5 ans.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Serge Breton il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** les demandes de soumissions soient faites pour retenir les services de déneigeur des entrées municipales le tout conformément aux exigences de la Loi sur la remise des contrats.

2015-07-127      10.      **Formation d'un comité pour analyse des offres de services des ingénieurs**

**Attendu qu'**il est essentiel d'avoir un comité pour sélectionner par pointage les offres de services reçues des firmes d'ingénieurs avant d'accorder le contrat

**Attendu que** ce comité doit être formé de personnes autres que les membres du conseil municipal.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyée par M. Michel Dumont, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Que** la directrice générale possède le mandat de sélectionner un comité pour procéder à la sélection des firmes d'ingénieurs par pointage selon les offres de services reçues.

2015-07-128.      11.      **Soumission déneigement des chemins d'hiver.**

**Attendu que** nous avons reçu deux (2) soumissions pour effectuer le déneigement des chemins municipaux.

**Attendu que** les demandes de soumission ont été publiées sur le site du S.E.A.O et dans le journal la Tribune.

**Attendu que** les ouvertures ont été faites publiquement à 16h aujourd'hui en présence de sept personnes

**Les soumissions reçus ont été déposés par :**

Construction St- Laurent pour 3 ans= 317 331.00\$

Construction St- Laurent pour 5 ans= 528 885.00\$

Excavation Marquis Tardif pour 3 ans= 284 425.16\$

Excavation Marquis Tardif pour 5 ans= 473 583.17\$

**Considérant que** la soumission la plus basse provient d'Excavation Marquis Tardif

**En conséquence** il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyée par M. Serge Breton il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** l'offre de service pour le déneigement est accordée à Excavation Marquis Tardif pour une période de cinq (5) ans au montant de 473 583.17\$

12.      **Soumission reçues des ingénieurs.**

**Attendu que** nous avons invité quatre (4) firmes d'ingénieurs, trois ont répondu à notre demande.

**Attendu que** les offres de services ont été ouvertes à 16h30 en présence de cinq (5) personnes, les enveloppes dans lesquelles le coût était inscrit n'ont

pas

été ouvertes car le pointage doit être attribué à un taux de 70% avant de procéder à l'ouverture des enveloppes.

Les soumissions déposées proviennent de :

1<sup>ER</sup> EXP

2<sup>E</sup> AVIZO

3<sup>E</sup> WSP

### **13. Suivi de la circulation des VTT**

La directrice générale fait mention qu'elle a eu une conversation téléphonique avec le Ministère des transports de Trois- Rivières.

Pour être autorisé par le Ministère y doit obligatoirement avoir sur le territoire des sentiers pour VTT.

A ce moment il sera possible de circuler sur une distance de 1 km, dans le but d'aller rejoindre un autre sentier. La municipalité doit avoir obtenu l'autorisation du Ministère des transports pour cette possibilité.

Sur les distances de plus d'un 1Km les conditions sont restées les mêmes.

2015-07-129

### **14. Achat tracteur à pelouse et la vente du tracteur usagé.**

**Attendu que** suite au bris du tracteur à pelouse nous avons eu l'obligation d'en acheter un dans les plus brefs délais.

**Attendu que** la directrice générale a demandé deux cotations l'une chez Vic Mini moteur et l'autre chez Rouleau et frère de Disraeli

2 **Attendu que** les offres ont toutes été remises aux élus par courriel en date du juin 2015.

**Attendu que** la dg a eu l'autorisation par courriel de chacun des élus pour faire l'achat

**Attendu que** la vente du tracteur à pelouse usagé se fera par offre dans une enveloppe cachetée et sera ouverte le 20 juillet à 16h. La meilleure offre sera acceptée.

**En conséquence,** il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Michel Dumont résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** l'achat du tracteur à pelouse chez Rouleau et frère de Disraeli est acceptée et que la directrice générale a l'autorisation de procéder à la vente du tracteur à pelouse usagé.

**15. Dérogation mineure de Madame Maryse Pépin**

**Attendu que** Mme Maryse Pépin a présenté une demande de dérogation mineure pour effectuer une subdivision du terrain de 7 889.60 mc en deux terrains de 3 944.80mc.

**Attendu que** ce terrain avait été réduit par la construction de la voie de contournement en 1993 donc une partie avait été cédée à la Municipalité gratuitement.

**Attendu que** la présente demande, est d'obtenir une dérogation pour diviser le terrain en deux parties égales pour être conforme à la superficie nécessaire tel que prévu à la réglementation du temps.

**Attendu que** cette demande s'adresse au numéro matricule 2277-18-8144, sur les lots 23 B-14 et le 23B-15.

**Attendu que** les plans ont été remis aux membres du CCU pour en prendre connaissance.

**Attendu que** le Comité a pris connaissance de la demande et accepte la demande de dérogation.

**Attendu que** d'autres cas similaires ont déjà été acceptés.

Il a été unanimement résolu par le comité du C.C.U d'accepter cette demande et suggère aux membres du conseil municipal l'acceptation de la présente demande.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Michel Dumont, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents :

**Que** la municipalité accepte la demande de dérogation mineure demandée par Madame Maryse Pépin après avoir pris connaissance des recommandations du C.C.U

**16. Lettre des propriétaires du 24-22-20- 16-26 et 18, Chemin du Lac****Nicolet.**

La présente lettre a été déposée par les propriétaires du 16, 18, 20, 22, 24 et 26 chemin du Lac Nicolet. Elle a été lue par la directrice générale tel que demandé. La présente lettre a pour but de corriger la situation de l'eau du chemin de la municipalité qui se déverse sur les terrains des propriétaires concernés ce qui occasionne des bris importants à leurs propriétés. Des analyses pour corriger la situation seront entreprises prochainement.



17. **Réponse de Me Pelchat confirme celle de Me Caron**

Pour faire suite à la demande d'un 2<sup>e</sup> avis juridique concernant la réparation temporaire des regards dans le village; la réponse reçue de Me Pelchat demeure la même que celle reçue de Me Claude Caron le tout en prenant bien soins de prendre les photos avant pendant et après la réalisation des travaux.

2015-06-131

18. **Photocopieur**

**Attendu que** nous avons reçu deux offres pour remplacer le photocopieur tel qui a été prévu au budget 2015 l'une de Mégaburo et l'autre par Buro-pro.

**Attendu que** la meilleure offre nous a été offerte par Buro-Pro qui représente des économies importantes sur le coût de la photocopie

**En conséquence**, sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyée par M. Michel Prince, il est unanimement résolu par les membres du Conseil.

**Que** la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens accepte la proposition de Buro-pro, concernant la location/ achat d'un nouveau photocopieur.

19. **Rapport de l'inspecteur**

Monsieur l'inspecteur a rencontré les membres du conseil pendant l'atelier de travail en après-midi.

2015-07-132

20. **Correspondance**

- 1) Parc Marie-Victorin Nouveau magasin général avec animation
- 2) André Bellavance député Programme nouveaux Horizons
- 3) Subvention voirie du député Sébastien Schneeberger montant de 13 000.\$
- 4) Municipalité Chesterville «Lettre retrait de la régie»
- 5) Rapport annuel Concert'Action
- 6) Remerciement de l'hôtel- Dieu d'Arthabaska
- 7) Bibliothèque CRSBP rapport annuel
- 8) MRC Règlement # 341, 344,334,
- 9) Mise à jour sopfeu
- 10) MRC projet de règlement modifiant le règlement # 200

2015-07-133

21. **Comptes du mois ((Acceptation)**

**Attendu que** la liste des comptes a été remise aux élus en après- midi pendant l'atelier de travail

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** les comptes présentés soient acceptés et autorisent les paiements.

1	****ANNULÉ**** Alain Lavoilette (consultant ass.)	(850.00)
2	Desjardins Sécurité Financière (ass. collectives / juin)	1 048.02
3	Alain Lavoilette, courtier (consultant ass.) remplace chèque	850.00
4	Ministre du Revenu du Québec (permis) / Fête n.	86.00
5	Société Canadienne des postes (timbres & Bla Bla) / Fête n.	125.35
6	Receveur Général du Canada (DAS)	1 149.35
7	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 910.52
8	Productions Fous De La Scène Inc. (chansonnier) / Fête n.	862.31
9	Société Canadienne des postes (lettre) / Fête n.	13.16
10	Jocelyn Larrivée (méchoui) / Fête n.	2 020.69
11	Katy Desrochers (spectacle enfants) / Fête n.	150.00
12	Société Canadienne des postes (lettres enregistrées)	63.04
13	Société St-Jean-Baptiste (matériel) / Fête n.	431.50
14	Jeannot Quirion (balade à chevaux) / Fête n.	229.95
15	André Henri, maire	816.00
16	Christine Marchand, conseillère	322.99
17	Michel Prince, conseiller	322.99
18	Rémy Larouche, conseiller	322.99
19	Serge Breton, conseiller	322.99
20	Michel Dumont, conseiller	322.99
21	Pierre Boisvert, conseiller	322.99
22	Bell Mobilité inc. (juin)	57.96
23	Buropro (juin)	216.14
24	Carrière Sts-Marthyrs enr. (avril)	506.57
25	Claude Caron Avocat inc. (mai)	4 880.69
26	Desjardins Sécurité Financière (ass. collectives / juillet)	1 025.33
27	Épicerie du Coin (achats divers) / Fête n.	183.80
28	Entretien Général Lemay (réparation & gratter chemins)	632.36
29	Excavation Marquis Tardif inc. (transport compost)	204.12
30	Gesterra (mai)	1 187.31
31	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	249.82
32	Mégaburo inc. (contrat service photocopieur / mai)	676.17
33	Régie Inter-Sanitaire des Hameaux (ord. & récupération / juillet)	2 368.42
34	Sogetel (juillet)	245.46
35	Génératrice Drummond (installation kit hiver)	880.73
36	Gaudreau Environnement Inc. (compost)	138.78
37	MRC Brome-Missisquoi (arbres)	623.62
38	Pavage Centre Sud Québec (niveleuse)	1 345.21
39	Rouleau & Frères Sports inc. (tracteur)	2 452.37
40	Ministre des Finances (droits barrage)	127.00
41	Calclo inc. (calcium)	11 288.24
42	Excavation Gagnon & Frères (niveleuse)	3 661.95
43	Garage A. Taschereau inc. (essence)	121.13

44	MRC d'Arthabaska (formulaires - permis)	67.50
45	Signé Garneau Fleuriste inc. (décès Mme Lemay)	103.48
46	Transport Excavation Michel Couture & fils inc.(0 - 3/4)	18 920.31
47	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (rencontre)	3 041.82
48	Ville de Disraëli (versement #3)	1 697.70
49	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	19 074.38
50	MRC d'Arthabaska (versement #4)	21 750.00
51	Ministre des Finances (bail grève)	73.58
52	Hydro-Québec (usine filtration)	297.05
53	Hydro-Québec (éclairage public / juin)	242.62
54	La Tribune (annonce / soumission déneigement)	197.99
55	Total du salaire de la D.G. :	2 763.65
56	Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	7 159.57
	<b>TOTAL :</b>	<b>120 306.66 \$</b>

## 22. Varia a) Rapport congrès DG

La directrice générale a fait un bref résumé du congrès 2015, elle a également fait mention que l'association des directeurs généraux lui a remis une montre pour souligner ses 25 ans de service à la municipalité.

### 2015-07-134 b) Ruisseau rue Paradis (Maryse Poirier)

**Attendu que** les roches doivent être replacées en bordure du ruisseau de la rue Paradis et l'exécution du nettoyage au bassin de sédimentation doit être fait dans les plus brefs délais.

**Sur proposition** de M. Pierre Boisvert, appuyé de M. Michel Dumont il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** les travaux ci-haut mentionnés sont autorisés par le conseil municipal.

### 2015-07-135 c) Projet de la rue l'Anse

**Attendu que** M. Sylvain Trépanier & Mme Nancy Hamel désirent faire un chemin pour prolonger la rue de l'Anse afin de réaliser un développement résidentiel.

**Attendu que** pour réaliser les travaux le déboisement est essentiel

**Sur proposition** de M. Serge Breton, appuyé de Mme Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** les membres du conseil municipal autorisent les travaux suite aux informations reçues de l'inspecteur municipal.

### 2015-07-136 d) Réparation des regards dans le village

**Attendu que** le dessus des regards sont soulevés et devenus dangereux pour les automobilistes.

**Attendu que** pour la sécurité des citoyens il est devenu essentiel d'effectuer des réparations

**En conséquence** il est proposé par M. Michel Dumont appuyé par M. Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Que** le conseil municipal demande à l'inspecteur de réaliser les travaux de réparation temporaire des regards soulevés dans le village.

**Que** cela soit exécuté dans les plus brefs délais incluant la pose d'asphalte froide autour des regards.

e) **Rapport des revenus et dépenses remis aux élus**

La directrice générale a remis à chacun des élus le rapport semestriel représentant les revenus et les dépenses tel que demandé à l'article **176.4** du code municipal, qui stipule qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs des revenus et dépenses budgétés.

**23. Période de questions**

**24. Levée de l'assemblée**

Proposé par Rémy Larouche à 20 h 25

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

**Thérèse Lemay, gma**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Signature \_\_\_\_\_ maire

Signature \_\_\_\_\_ DG Secrétaire-trésorière